

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL DU 25 JANVIER 2024

Le 25 Janvier 2024 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au secrétariat de mairie sous la présidence de Monsieur MORREEL Hubert, Maire.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de Monsieur CREPIN Guillaume, absent excusé.

Est élu secrétaire : Monsieur RIMAURO Jean

Le CR de la précédente réunion du 21 novembre 2023 est validé à l'unanimité des membres présents.

N°752 : Point sur les travaux

- Le devis de l'entreprise EHTRE PAYSAGE de 2023 s'élevait à 47 961€HT (57 553€TTC). Après vote, le nouveau devis de 49 640.40€HT (59 568.48€TTC) est validé. La commune a obtenu 38 316€ de subvention : 14 000€ du Département, 4 316€ de la Région et 20 000€ de l'ANS. Le reste à charge de la commune et donc de 9 645€. Certains membres du Conseil Municipal demandent à Monsieur le Maire d'obtenir un second devis afin de faire une comparaison. Celui-ci explique que le code des marchés public ne l'impose pas pour des sommes inférieures à 100 000€ et qu'il convient de pouvoir disposer d'un terrain multisport avant l'été. D'autres renseignements seront cependant sollicités.
- Monsieur le Maire présente le devis du Coin Familial pour la remise en état de l'atelier. Le coût des travaux serait de 17 497.71€TTC avec un reste à charge pour la commune de 8 249.71€ pour les matériaux et de 4 000€ pour la main d'œuvre présente deux mois sur le site. Le reste étant à la charge de la Communauté de Communes. Un suivi de chantier sera régulièrement effectué.

Le conseil municipal valide ces travaux et autorise la signature de la convention de partenariat avec la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

N° 753 : Informations gendarmerie

Bilan des interventions sur la commune :

	2022	2023
Nombre d'infractions	10	5
Délinquances, atteintes aux biens	4	2
Prévention actions en heure	4	3
Présence sur la commune en heure	169	240

Il est envisagé de mettre en place le dispositif « voisins vigilants » ou « voisins référents ».

N°754 : Commune ambassadrice du don d'organes

Suite à une présentation à la Communauté de Communes, Monsieur le Maire propose de devenir « commune ambassadrice du don d'organes ». Les membres du conseil acceptent le principe mais souhaitent obtenir plus d'information, notamment sur le coût de cette action, le prix du panneau à placer aux entrées principales du village étant d'environ 200€.

N°755 : Entretien et curage des cours d'eau.

L'entretien des fossés est à la charge de la commune. Les obligations du propriétaire riverain sont les suivantes : L'enlèvement des embâcles, des flottants, faucardage, fauchage des berges et du lit jusqu'à la moitié du cours d'eau. Certains membres du conseil demandent à faire appel à un bureau d'étude pour chiffrer la remise en état des berges appartenant à la commune, mais Monsieur le Maire précise

que des autorisations pourraient être sollicitées (police de l'environnement et DDTM) en particulier pour les berges. La Communauté de Communes, par le biais de la compétence GEMAPI, pourrait être chargée d'effectuer certains entretiens.

N°756 : Médecine du travail

Actuellement les agents n'ont pas de suivi par la médecine du travail, Monsieur le maire propose donc d'adhérer à Action Santé Travail. Les membres du conseil l'autorisent à signer la convention d'adhésion.

N°757 : Recensement de la population 2023

Les chiffres du recensement de la population effectué en 2023 sont les suivants :

- Population municipale : 492
- Population comptée à part : 13
- Population totale : 505

N°758 : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau

Le Conseil Municipal accepte que Veolia dépose un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau afin d'effectuer des travaux permettant la protection de la ressource, l'augmentation du rendement du réseau, voire l'éradication des branchements longs et la suppression des réseaux PVC avec les VCM liés. Une rencontre permettra de clarifier ce dossier.

N°759 : Dématérialisation de la transmission des actes administratifs

Le conseil municipal accepte de dématérialiser la transmission des actes administratifs. Pour cela il est décidé de conventionner avec le CDG qui propose un accompagnement en échange du paiement de la cotisation additionnelle (0.45% de la masse salarial soit 380€ par an). Il est également décidé d'intégrer la centrale d'achat du syndicat mixte de la fibre numérique 59-62 pour bénéficier d'un meilleur tarif sur les certificats de signature. Il sera demandé à Berger-Levrault la mise en place d'un connecteur, à chiffrer.

N°760 : Restes à réaliser de l'exercice 2023

Monsieur le Maire propose les restes à réaliser suivants afin d'effectuer les dépenses d'investissement en début d'année avant le vote du budget primitif 2024 :

DEPENSES		RECETTES	
Peupleraie :	5 000.00€	Trottoirs rue de Vandelicourt :	12 800.00€
Atelier technique :	18 500.00€	Eglise :	375 650.24€
Eglise :	396 137.55€		
TOTAL :	419 637.55€	TOTAL :	388 450.24€

Les restes à réaliser sont acceptés par l'ensemble du conseil.

N°761 : Prime du pouvoir d'achat

Suite a l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion, le Conseil Municipal décide d'octroyer une prime de 400€ aux agents, proratisée en fonction du temps de travail.

N°762 : Questions diverses

- Présentation des ZAER définies par les communes voisines : Izel-les-Hameaux et Penin ont voté pour l'accueil de projets éoliens. Izel pourrait installer 4 éoliennes en direction de Berles. Tilloy-lès-Hermaville, Tincques et Villers-Brulin n'ont pas instauré de ZAER.

- La société DEKRA va nous transmettre des devis pour le contrôle de l'installation chaufferie et des installations électriques dans l'école. Après différents contrôles à la salle d'activités, la ventilation de la cuisine doit être nettoyée.
- Différents habitants rejettent leurs eaux usées dans la Peupleraie. Plusieurs hypothèses sont exposées pour tenter de résoudre ce problème, mais les coûts engendrés sont importants et les aides inexistantes pour le moment.
- Le dernier terrain du Pré Vert appartenant à la commune a été vendu fin d'année 2023 pour 3 905€.
- Un arrêté sur le déneigement des trottoirs par les riverains sera pris.
- La réglementation de la défense incendie a été modifiée. Une rencontre doit être organisée avec les services incendie afin de faire un point sur les aménagements nécessaires conformes (ajout de poteaux rouges d'alimentation).
- Les membres du conseil municipal souhaitent la reconduction de l'organisation du temps scolaire actuel pour la rentrée 2024. Cependant ils émettent un avis négatif sur la question de l'expérimentation du port de l'uniforme.